

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 décembre 2022**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 20**

**Représentés : 11**

**Absents : 16**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Patricia MAURY (pouvoir à Mme Patricia CHMARA), M. Lucien MOLINES (pouvoir à Mme Catherine SALVETTI), Mme Sabrina MOUCHETTE (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), Mme Marianne MORSLI, Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT (pouvoir à M. Richard LABALME), M. Dominique VIOT,  
Secrétaire de séance : M. Thierry SEVES

**N°2022/12/13/01– ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « AMENAGEMENTS VELOURUTE VOIE BLEUE »**

Vu les articles L2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget PRINCIPAL – exercice 2022, voté le 29 mars 2022,

Vu la délibération 2022/03/29/30 votée le 29 mars 2022 pour la création et l'ouverture des crédits de paiement de l'Autorisation de programme « Aménagements Véloroute Voie Bleue » pour un montant total de 3 539 034€,

Vu le montant des crédits de paiement mandatés pour le programme d'aménagement de la Véloroute Voie Bleue (opération budgétaire n° 55 Aménagements Chemin de Halage) sur l'exercice budgétaire 2022 s'élevant à 85 825,34€,

Considérant qu'il convient de maintenir le montant de l'AP/CP « Aménagements Véloroute Voie Bleue » à 3 539 034 € et d'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à cette AP/CP

Monsieur le Président propose de constater les crédits réalisés en 2022 et de répartir le solde des crédits 2022,

L'échéancier de réalisation est présenté dans le tableau ci-dessous, précédé des explications portant sur les intitulés :

- la colonne "AP" indique le montant total de l'Autorisation de Programme
- la colonne "CP 2022" indiquent les dépenses déjà réalisées (pour mémoire CP correspond à Crédits de Paiement)
- les colonnes "CP 2023" et "CP 2024" indiquent les crédits prévisionnels des années 2023 et 2024
- la ligne "Situation antérieure" correspond au dernier montant voté par le conseil communautaire le 29 mars 2022
- la ligne "Actualisation" présente les modifications proposées
- la ligne "Situation après actualisation" présente l'autorisation de programme modifiée soumise au vote

<b>Autorisation de Programme Aménagements Véloroute Voie Bleue (op n° 55)</b>	<b>AP</b>	<b>CP 2022</b>	<b>CP 2023</b>	<b>CP 2024</b>
Situation antérieure	3 539 034	1 074 397	1 760 455	704 182
Actualisation		-988 571,66	+ 988 571,66	
Situation après actualisation	3 539 034	85 825,34	2 749 026,66	704 182

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'actualisation des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme pour les « Aménagements de la Véloroute Voie Bleue » tout en maintenant le montant de l'AP/CP à 3 539 034 €.

**DECIDE** d'inscrire les crédits de paiements tels que détaillés ci-dessus pour chaque année budgétaire concernée.

**AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses afférentes selon les crédits de paiement fixés annuellement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 13 décembre 2022

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX